



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :
En exercice..... 15
Présents..... 10
Votants..... 15
Procurations..... 5

Date de la convocation : 30/01/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc, REPREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,

PROCURATIONS : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REPREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur VERGUES Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 2

DELIBERATION N° 8

ELECTION DES DELEGUES DU SIEDA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 8 janvier 2023, il appartient au Conseil Municipal d'élire à bulletin secret un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Damien QUATREFAGES souhaite être candidat, Après avoir enregistré la candidature de Monsieur Damien QUATREFAGES, chaque conseiller procède au vote à bulletin secret.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir voté à bulletin secret
Décide à 15 voix pour

- **DE DÉSIGNER** comme délégué auprès du SIEDA :
 - o Damien QUATREFAGES

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 09 FEV. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 10 FEV. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

012-211202312-20230203-20230302_8-DE

Reçu le 09/02/2023